

Règlement de l'événement : Les Pas Roses de Bouconne

Dimanche 12 octobre 2025 – Forêt de Bouconne (Toulouse)

Article 1 – Organisation

L'événement « Les Pas Roses de Bouconne » est organisé par l'association **Les Pas Roses** dans le cadre d'Octobre Rose, campagne nationale de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein.

Contact : lespasroses@gmail.com / 06 89 45 12 34

Article 2 – Objectif de l'événement

Cet événement a pour but de sensibiliser à la prévention et au dépistage du cancer du sein tout en collectant des fonds pour des associations locales engagées dans cette lutte. C'est une manifestation à but non lucratif, solidaire et conviviale, ouverte à toutes et tous.

Article 3 – Parcours proposés

Trois parcours non chronométrés sont proposés :

- **Douceur (3 km)** : parcours accessible aux familles, enfants, seniors (poussettes acceptées)
 - **Tonic'Rose (6 km)** : parcours modérément dynamique avec légers dénivelés
 - **Défi Rose (10 km)** : parcours sportif pour marcheurs confirmés, immersion en pleine forêt
-

Article 4 – Conditions de participation

- L'événement est **ouvert à toutes et tous**, sans exigence de performance physique.
 - Les **mineurs** doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
 - Les **animaux en laisse** sont autorisés sous la responsabilité de leur propriétaire.
 - Chaque participant s'engage à respecter le tracé des parcours et les consignes des bénévoles.
 - En participant, chacun atteste de sa **capacité physique** à effectuer le parcours choisi.
-

Article 5 – Inscriptions

- Les inscriptions sont **ouvertes en ligne** ou sur place dans la limite des places disponibles.
- Une **participation financière solidaire** est demandée ; elle sera intégralement reversée à des associations partenaires.
- Aucune **contrepartie financière** ne sera exigée des bénévoles ni des partenaires.

Article 6 – Sécurité

- L'événement se déroule en milieu naturel. Les participants doivent porter une tenue adaptée (chaussures fermées, vêtements confortables).
- Des signaleurs et bénévoles seront présents tout au long des parcours pour assurer l'orientation et la sécurité.
- Une **équipe de secours** sera mobilisée sur place.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de **chute, blessure ou perte d'effets personnels**.

Article 7 – Annulation / Intempéries

- En cas de **conditions météorologiques extrêmes** ou de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement.
- Aucun **remboursement** ne sera possible, les frais d'inscription étant considérés comme des dons.

Article 8 – Respect de l'environnement

- Les participants s'engagent à **respecter la forêt de Bouconne** : ne rien jeter au sol, ne pas sortir des sentiers balisés, respecter la faune et la flore.
- Des poubelles de tri seront disponibles sur place.

Article 9 – Droit à l'image

- En participant à l'événement, vous acceptez que votre **image puisse être captée** (photos/vidéos) et utilisée par l'organisation à des fins de communication, sauf opposition écrite préalable.

Article 10 – Acceptation du règlement

- L'inscription à l'événement vaut **acceptation totale** du présent règlement.
- Ce règlement est disponible sur demande et consultable sur nos canaux officiels.

Nous vous remercions de votre participation solidaire et comptons sur vous pour faire de cette journée un moment de partage et d'engagement collectif.